

Mme Jeannine Fournier - Mr Alain Fournier
47 rue de Montjay
91440 Bures sur Yvette

Bures sur Yvette, le 28 mars 2018

Tél. 06 81 86 29 66

Mairie de Bures sur Yvette

Objet : Projet de logements à Montjay
Enquête publique PLU 2018

Monsieur le Maire,

Je me permets de revenir vers vous, dans le cadre du projet immobilier au 47 rue de Montjay à Bures sur Yvette en la propriété de Mme Jeannine Fournier et Mr Alain Fournier, pour lequel nous vous avons soumis un avant-projet auprès de Mr Hee (service de l'urbanisme de votre mairie), en date du 8 juillet 2015.

Le 20 juillet 2015, Mr Hee nous a répondu par mail que Mr Serbier (Adjoint à l'urbanisme) ne voyait aucune objection à la réalisation du projet de 16 logements qui avait été présenté.

Courant 2016, j'ai repris contact avec le service de l'urbanisme auprès de Mme Devilde pour réactualiser le projet. A la suite de cette réunion, je vous ai rencontré en la présence de Mme Devilde et Mr Serbier pour émettre les modalités du projet, ainsi que le dépôt du permis de construire. A votre demande, j'ai pris contact avec les riverains pour présenter ce projet. A la suite de cette entrevue, il en résulte qu'une pétition a été déposée en mairie contre la réalisation du programme immobilier. Vous m'avez alors contacté par téléphone pour me préciser que vous souhaitiez mettre en révision le PLU dans la zone de Montjay, et qu'il ne servait à rien de déposer un permis de construire, car il serait mis en sursis à statuer.

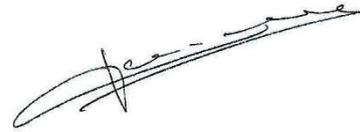
Nous étions convenus, par téléphone, de devoir attendre l'élaboration du nouveau PLU afin de déposer un nouveau projet. Mme Devilde que j'ai contactée m'a indiqué les nouvelles règles d'urbanisme concernant la zone UC. Après étude de cette nouvelle réglementation, il n'est plus possible pour nous de réaliser un projet de 16 logements de type R+1+combles (7m à l'égout du toit et 9m au faitage), car aujourd'hui le nouveau PLU en attente d'approbation propose des constructions de type R+combles, soit 3m50 à l'égout du toit et 6m au faitage. Les zones d'implantation et marges de recul ont aussi changées et augmentées, ce qui fait que l'implantation de nos deux bâtiments n'est plus adaptée à la configuration du terrain.

Je tiens à vous préciser qu'il vient d'être réalisé en limite de ma propriété 2 maisons individuelles de type R+1+combles dont vous trouverez ci-jointes les photographies.

.../

Compte tenu de la superficie de la parcelle, l'évolution du PLU que vous proposez devient trop restrictif. En l'état actuel, sans modification favorable à notre égard, et compte tenu de la réalisation des deux constructions voisines récentes, nous nous adresserons à un ou plusieurs promoteurs nationaux qui étudieront un projet sur la totalité de notre propriété et en conséquence, je pense qu'il y aura beaucoup plus de logements réalisés y compris du social.

Dans l'attente d'une validation d'un PLU plus favorable à notre projet immobilier, je reste à votre disposition et, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.



Alain Fournier

PJ : Plan de masse
Perspective d'intégration
Plan de situation
Plan des constructions voisines x 3